



<http://www.ocnm.fr>

email : ocnm.webmaster@gmail.com

OCNM - Section Plongée/Apnée - Saison 2018-2019

Formulaire d'inscription

Je soussigné (e) M. Mme. Nom Prénom
Né(e) le à Département : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone domicile : Téléphone travail :
E.mail : Portable :

Si vous ne souhaitez pas être inscrit à la liste de diffusion électronique de l'OCNM (messages d'informations), cochez la case ci-dessous.
 Je ne souhaite pas être inscrit(e) à la liste de diffusion électronique de l'OCNM.

Lors des manifestations du club, des photos peuvent être prises pour illustrer le site internet, rendre compte par voie d'affichage des manifestations organisées, etc. Ces photos n'ont pas pour objet d'être cédées à des tiers. Si vous ne souhaitez pas que votre image soit utilisée cochez la case si dessous.
 Je ne souhaite pas que les photos où j'apparais soient utilisées par l'OCNM.

Date de votre certificat médical : / / 2018.

Votre niveau actuel

Plongée : Débutant N1 N2 N3 Autre :
Apnée : Débutant A1 A2 A3 Autre :
 Autres certifications ou certifications hors FFESSM, précisez :

Date de votre dernière certification :

Cotisation / Licence (hors carte de niveau : 15€ par brevet)

Cotisation moins de 16 ans 186,00 € Cotisation plus de 16 ans 220,00 €
 Licence seule plus de 16 ans 40,00 € Licence seule 12-16 ans 25,00 €
 Licence seule moins de 12 ans 15,00 € Moniteur invité (hors licence) 0,00 €

En cas d'inscriptions de plusieurs personnes de la même famille (en dehors de la licence seule), la deuxième cotisation et les suivantes sont de 70 % de la cotisation principale arrondies à l'euro le plus proche. Ainsi, pour 2 personnes adultes de la même famille $220 + 70\% \times 220 = 374$ €. Les cotisations / Participations aux frais ne pourront pas être remboursées.

Catégories d'assurance individuelle

Les garanties couvertes par les assurances individuelles peuvent être téléchargées sur le site de l'assureur http://www.cabinet-lafont.com/tarifs_rentree.html

Aucune
 Loisir 1 20,00 € Loisir 1 Top 39,00 €
 Loisir 2 25,00 € Loisir 2 Top 50,00 €
 Loisir 3 42,00 € Loisir 3 Top 83,00 €

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom Prénom : Téléphone :

A joindre au dossier d'inscription :

- la photocopie d'un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique de la plongée en scaphandre établi par un médecin du sport, un médecin hyperbare ou un médecin fédéral (Liste sur demande)
- Pour les nouveaux adhérents, 1 photo d'identité
- 2 enveloppes timbrées avec votre adresse de correspondance,
- un chèque l'ordre de l'OCNM en règlement de la cotisation et de l'assurance le cas échéant.

Le dossier d'inscription complet est à remettre complété et signé **au plus tard le 19 octobre 2018**.

Je reconnais avoir pris connaissance de la note d'information 2018-2019, des statuts et du règlement intérieur de l'OCNM et m'engage à les respecter.

Signature de l'adhérent (lu et approuvé):

Date :

Signature des parents pour les mineurs :

Date :

- ✓ Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Yvelise JASLET au 06 09 80 00 57 ou envoyer un mail à ocnm.webmaster@gmail.com



OCNM - Section Plongée/Apnée

Fiche de renseignements

Nom :

Prénom :

Ce document comporte quelques questions relatives à votre activité passée. Elle a pour objectif de permettre à vos moniteurs de mieux vous connaître et de construire efficacement votre progression.

Vos souhaits pour 2018-2019 :

- Plongée : Préparation N1 Préparation N2 Préparation N3 Autre :
- Apnée : Préparation A1 Préparation A2 Préparation A3 Autre :
- Autre : Biologie TIV Nitrox Autre :

Renseignez-vous auprès des moniteurs pour les conditions d'accès aux différentes formations.

Votre expérience (**pour les nouveaux inscrits uniquement**) :

Quand avez-vous commencé la plongée ?

Quand avez-vous commencé l'apnée ?

Pratiquez-vous un autre sport ? Lequel ?

A quel niveau ?

Nombre de plongées approximatif :

Nombre de plongées effectuées en 2018 :

Séjours prévus d'ici juin 2019 :

Nombre de plongées entre 0 et 20 m :

Nombre de plongées entre 20 et 30 m :

Nombre de plongées entre 30 et 40 m :

Nombre de plongées au-delà de 40 m :

Nombre de plongées en autonomie :

Avez-vous déjà commencé la formation visée ?

Si oui, depuis quand, dans quelle structure ?

Pour les formations N4, MF1 et initiateur

Vous êtes-vous déjà présenté à l'examen ?

Si oui, où et quand ?

Pour les formations Nitrox :

Combien de fois avez-vous éventuellement plongé au Nitrox ?

Pour les formations biologie subaquatique :

Avez-vous déjà suivi des formations, même non diplômantes ?

Pour les stages pédagogiques MF1 :

Le cas échéant, nom et qualification de votre tuteur de stage :

Souhaitez-vous que l'OCNM vous propose un tuteur de stage ?

Date et lieu de votre stage initial :

Commentaires :

.....

.....



<http://www.ocnm.fr>

email : ocnm.webmaster@gmail.com

OCNM -Section Plongée/Apnée

Note d'information

ACTIVITES PREVUES AVEC LA COTISATION

L'entraînement à la piscine d'OSNY a lieu les **vendredis soir de 20h00 à 22h00** (hors jours fériés, vacances scolaires et fermetures de la piscine). Le club accepte les **enfants à partir de 14 ans pour la plongée et 16 ans pour l'apnée**.

Le club organise environ 1 fois par mois des séances d'entraînement à la fosse de plongée AQUA 92 de Villeneuve la Garenne (5, 10 et 20 m de profondeur) et de Conflans-Sainte-Honorine (20 m de profondeur). Les dates et horaires sont affichés à la rentrée à la piscine. Les places sont limitées pour ces fosses.

La cotisation / participation aux frais comprend la licence à la FFESSM (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins), les accès aux bassins aux heures d'entraînement.

Les éventuels frais de certification (niveau 1, 2, 3..., RIFAx, etc ...) sont de **15 € par certification**.

VISITE MEDICALE

La plongée sous-marine comme l'apnée nécessite un examen médical spécifique afin de vous assurer une pleine réussite de votre saison. Le médecin devra être un médecin spécialiste (CES Médecine du sport, médecin hyperbare ou médecin fédéral). Nous pourrions vous donner une liste indicative des médecins habilités à délivrer ces certificats médicaux. Ce certificat médical est valable 1 an.

MATERIEL

Nous disposons de quelques paires de palmes, masques et tuba pour votre baptême et les premières séances. Il est pourtant conseillé de rapidement se procurer son petit matériel personnel (1 paire de palmes, un masque, un tuba). Les moniteurs pourront vous conseiller et orienter vos choix.

Le reste du matériel (bouteille, gilet, détendeur pour la plongée) est prêté pendant les séances d'entraînement. A l'occasion des sorties en milieu naturel, les combinaisons, plombs, instruments, gilet, détendeurs, etc... pourront être loués sur place ou dans des magasins spécialisés.

SORTIES EN MER / ACTIVITES EXTERIEURES

Chaque année, une sortie en mer est organisée : Le Frioul, Ile de Porquerolles, Hyères, La Londe les Maures, Marseille, l'Île du Levant sont quelques-unes des sorties des années précédentes. Ces séjours permettent aux débutants de faire leurs premières sorties en milieu naturel, aux plus confirmés de finaliser leur formation ou tout simplement de plonger entre amis.

Une sortie spécifiquement technique peut être organisée pour la préparation et la validation des niveaux au-delà du niveau 1. Nous pouvons également proposer des sorties sur des week-ends par exemple à la fosse de Nemo 33 à Bruxelles ou à la fosse Y40 en Italie.

Enfin, certains adhérents organisent parfois des sorties et proposent aux membres du club de former un groupe afin de profiter des meilleures conditions. Ces initiatives sont les bienvenues et encouragées

ASSURANCE

La licence fédérale comprend une assurance **responsabilité civile**. Cette assurance est valable du 15 septembre au 31 décembre de l'année suivante. L'assurance du club couvre le baptême de plongée. En revanche, aucune formation ne pourra débuter avant remise du dossier complet.

Nous vous encourageons à vérifier que votre assurance individuelle couvre la pratique de la plongée sous-marine. Dans le cas contraire, **vous pouvez souscrire avec votre licence à une assurance individuelle complémentaire** afin de vous couvrir pendant les activités de plongée/apnée (Piscine, fosse, sorties en mer ...). Le contrat d'assurance complet est à votre disposition à la piscine ou sur le site de l'assureur <http://www.cabinet-lafont.com>.

A noter que la Loisir 1 minimum est obligatoire pour la pratique de l'apnée en compétition.

COMMUNICATION

Un blog est animé par le club, on y trouve des informations sur les manifestations passées, et à venir. Des photos sont également diffusées sur ce blog. Si vous ne souhaitez pas y apparaître, pensez à le mentionner sur la fiche d'inscription et en informer les contacts ci-dessous qui feront le nécessaire.

CONTACTS

✓ Yvelise JASLET

Président de la section plongée et apnée (06 09 80 00 57)

✓ ocnm.webmaster@gmail.com